

Cadre réservé à l'administration

Département :

Candidat recevable : Oui Non

Si non recevable motif(s) :

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR
DES ECOLES MAITRE-FORMATEUR (C.A.F.I.P.E.M.F.) - 2026-2027**

Dossier d'inscription : CAFIPEMF - Arrêté du 5 mai 2026

A retourner dûment complété

à la DSDEN du département d'affectation du candidat par courrier postal, en recommandé simple, au plus tard le lundi 8 juin 2026 cachet de la poste faisant foi, et à l'attention du service de gestion CAFIPEMF

- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Ardèche**
18 place André Malraux, BP 627 - 07006 PRIVAS Cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Drôme**
Centre Administratif Brunet - Place Louis le Cardonnell - BP 1011 - 26015 Valence Cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Isère**
Cité administrative, bâtiment 1 - 1 rue Joseph Chanrion - 38032 GRENOBLE Cedex 1
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Savoie**
131 avenue de Lyon - 73018 CHAMBERY cedex
- **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Savoie**
Cité Administrative - 7 rue Dupanloup - 74040 ANNECY CEDEX

Accompagné des pièces justificatives :

- Photocopie d'une pièce d'identité recto-verso
- Photocopie de l'arrêté de titularisation
- Pièces justifiant les 5 ans de services : état des services établi et visé par le service de gestion du personnel de la DSDEN de la Haute-Savoie (74)
- Photocopie de l'arrêté collectif d'admissibilité du CAFIPEMF (pour les candidats souhaitant garder le bénéfice de l'admissibilité)
- Photocopie de la grille d'évaluation des compétences du candidat de la session précédente (pour les candidats souhaitant conserver le bénéfice d'une note supérieure ou égale à 10 points à l'une des deux épreuves)
- Photocopie de l'arrêté d'affectation, lettre de mission ou tout document justifiant de la position des directeurs d'école déchargés de classe ou des candidats exerçant à titre dérogatoire les fonctions de conseillers pédagogiques (candidat souhaitant bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1)

Attention : en cas de changement de département ou d'académie à la rentrée 2026-2027, vous en informerez sans délai votre DSDEN d'origine

ETAT CIVIL

NOM : **PRENOM :**

Nom de naissance Date de naissance :

Adresse :

Ville : Code Postal :

Tél portable :

Adresse mél académique :

Adresse mél personnelle :

Je soussigné(e) (Nom suivi du prénom) :

atteste sur l'honneur :

- ▶ être titulaire
- ▶ que je serai en position d'activité pour l'année scolaire 2026-2027

Cocher les cases correspondantes à votre situation :

1^{ère} demande d'inscription à l'examen du CAFIPEMF

Etre admissible au CAFIPEMF d'une session antérieure et souhaiter être dispensé(e) de l'épreuve 1 du CAFIPEMF.

- Préciser l'année d'obtention de l'admissibilité :

- Préciser si vous vous êtes déjà présenté(e) aux épreuves d'admission : OUI NON

Si oui, indiquer en quelle(s) année(s) :

Année 1 :

Année 2 :

Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10 points à l'une des deux épreuves lors de la précédente session et souhaiter conserver cette note pour cette nouvelle session.

- Préciser la note supérieure à 10 points et l'épreuve :/20 EPREUVE 1 EPREUVE 2

Être directeur d'école déchargé de classe ou exercer à titre dérogatoire les fonctions de conseiller pédagogique

souhaite bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1

ne souhaite pas bénéficier de l'aménagement de l'épreuve 1

Choisir pour l'épreuve 1 la matière présentée :

FRANCAIS MATHEMATIQUES

Fait à : **Le** **Signature du candidat :**

TEXTES DE REFERENCE

- Décret n°85-88 du 22 janvier 1985, modifié et relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou des professeurs des écoles maître formateur ;
- Décret n°2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 relatifs aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Arrêté du 5 mai 2026 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;
- Circulaire n°2021 du 19 mai 2021 NOR : MENE2115553C relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF).